



2023-158  
RB

N°34

**DECISION DE M. LE MAIRE**  
**ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS**

**« Travaux de création d'une voie verte – Chemin « Cague-Loups »**  
**Consultation N° 23MA-01**

**M. Le Maire de la ville de Mèze,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés, Groupement COLAS/EON, EUROVIA, ETPA Méditerranée, TPSO, EIFFAGE Route Grand Sud, RAZEL-BEC dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise EIFFAGE Route Grand Sud en vue de l'attribution du marché public n° 23006 se révèle être l'offre la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

L'offre présentée par l'entreprise Eiffage Route Grand Sud - Ets Ouest Languedoc Roussillon 34630 Saint Thibery, est retenue pour l'attribution du marché public n° 23006 relatif du marché de travaux de création d'une voie verte – Chemin « Cague-Loups » pour un montant de 309 493.90 € HT.

**Article 2 :**

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze, compte 2128 - chapitre 21.

**Article 3 :**

Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.



**Ville de Mèze**

N°34

**Article 4 :**

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

**Article 5 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte adressé au Représentant de l'État le	11-04-2023
Acte reçu par le Représentant de l'État le	11-04-2023
Acte publié, affiché et notifié le	11-04-2023
<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	

Fait à Mèze, le 11 avril 2023

**Le Maire,  
Thierry BAËZA**

